

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES**

-----  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL**  
-----

**N° T47/2025**

**Arrêté municipal d'interdiction de circulation (travaux)**

**Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;  
**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),  
**Vu** la demande formulée par la SARL AGECE TP, représenté par Monsieur André GARCIA, en date du 15/04/2025 ;  
**Vu** l'arrêté N° T46/2025 portant permission de voirie ;  
**Considérant** la sécurité à mettre en place relative à la création du réseau ENEDIS ainsi que son branchement, dont les travaux imposent la réalisation d'une tranchée à grande profondeur,

**ARRÊTÉ :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La route sera barrée et la circulation interdite sur la **Rue des Ecoles, du lundi 26 mai 2025 au 25 juin 2025**. L'accès aux piétons sera maintenu.

**Article 2 :** Le stationnement automobile sera interdit et déclaré gênant dans sur toute l'emprise du chantier.

**Article 3 :** Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux.

En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Les nouvelles mesures de circulation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Corneilla-del-Vercol.

**Article 6 :** Monsieur le maire de la commune de Corneilla-del-Vercol, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Elne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**CORNEILLA DEL VERCOL, le 22/04/2025**

  
Le Maire,  
*Christophe MANAS*  
Christophe MANAS

**Copie sera adressée à : SARL AGECE TP**

*Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutif de cet acte étant précisé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*